DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 903 7627
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 16 mai 2022

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4110-2019.
Plan d'approvisionnement 2020-2029 d'Hydro-Québec Distribution (HQD).
Phase 2 (Stratégie de conversion du réseau des Îles-de-la-Madeleine à des énergies renouvelables).
Demande afin que la Régie requiert à Hydro-Québec Distribution (HQD) de répondre à des demandes de renseignement en Phase 2.

Chère Consœur,

Par la présente, le *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ)* invite respectueusement la Régie de l'énergie à requérir qu'Hydro-Québec Distribution réponde aux demandes de renseignements suivantes qui furent logées par le RTIEÉ.

- **Notre question RTIEÉ-4.1.3** (en y rectifiant, comme HQD l'a correctement noté à une réponse antérieure, les mots, « tableaux R-2.2 et R-2.4 » par « tableaux R-5.2.2 et R-5.2.4 ». **Cette question vise à obtenir des tableaux de scénarios qui soient comparables.** Par ailleurs, bien que cela ne soit pas demandé dans notre question, nous inviterions la Régie à demander aussi, de son propre chef, que les tableaux incluent aussi le scénario *« statu quo avec abandon des PUEERA »*, puisqu'une comparaison avec le statu quo sans abandon des PUEERA ne fournit pas une information comparative claire par exemple quant aux coûts et quant aux émissions du mazout léger et lourd selon les scénarios. De plus, nous inviterions la Régie à demander également à HQD d'**inclure les scénarios de notre question RTIEÉ-4.1.3 (et le scénario de statu quo avec abandon des PUERRA) également au tableau Excel confidentiel B-0267, HQD-12, Doc. 1**.

- Au **tableau Excel confidentiel B-0267, HQD-12, Doc. 1**, à la page GES, la colonne C est défectueuse et l'unité de mesure de la colonne E n'est pas indiquée. Il y aurait lieu pour HQD de le rectifier.

- Nous inviterions aussi la Régie à demander à HQD de déposer une **version caviardée du tableau Excel confidentiel B-0267, HQD-12, Doc. 1**, en justifiant la partie qu'elle désire garder confidentielle. Ce n'est certainement pas la totalité de la pièce qui serait confidentielle.

- Nous inviterions également la Régie à demander à HQD de déposer, comme demandé à notre **question RTIEÉ-4.8.1** :

  a) **La prévision de la demande (dont les pertes) pour chacune des années visées en énergie et en puissance**. Contrairement à ce qu'HQD répond à notre question RTIEÉ-4.8.1, le tableau Excel confidentiel B-0267, HQD-12, Doc. 1, ne comporte pas ce tableau de prévision de la demande.

  b) Nous sommes surpris que HQD réponde ne pas posséder de prévision annuelle de la demande en **chauffage électrique sans PUEERA (espace, eau) en énergie et en puissance**. Nous invitons la Régie à demander à HQD de bien vérifier qu'elle ne dispose pas de cette information.

  c) **La prévision de demande (dont les pertes) pour chacune des années visées en énergie et en puissance où les 100 et 300 heures les plus chargées seraient soustraites**. Il n'est pas clair dans la réponse si HQD omet de fournir cette information car il ne la possède pas ou parce qu'il conteste la tardiveté de l'amendement à notre question. Si c'est pour le 2e motif que HQD refuse de répondre, il est toujours loisible à la Régie, d'office, de demander à HQD de fournir cette information, ce qui permettrait de mieux comparer les scénarios, puisque la puissance en électricité renouvelable est très différente d'un scénario à l'autre. Dans ce cadre, il serait vraiment utile de savoir de quelle puissance hors pointe (hors les 100 ou 300 heures de pointe qui seraient éventuellement couvertes par la centrale thermique) le réseau a besoin. Les informations que HQD fournit à ce sujet sont actuellement éparpillées et manquent de clarté (par exemple sa réponse à RTIEÉ-4.4.13 qui se borne à indiquer que, quelque part entre 36 MW et 60 MW d'énergie éolienne, le taux d'intégration baisse. Il serait beaucoup plus simple, pour comparer les scénarios, d'indiquer quelle est la demande annuelle (sur la période) en énergie et en puissance lorsque l'on soustrait 100 ou 300 heures de pointe.

Note : Il existe plusieurs autres aspects des réponses de HQD qui nous apparaissent également incomplets, soit car elle ne détiendrait pas les informations soit par refus de répondre. À ce stade toutefois, nous ne demandons pas à la Régie d'exiger que HQD y réponde, puisque nous serons en mesure de gérer autrement, dans notre propre mémoire et argumentation, par nos propres informations ou représentations, les sujets ainsi visés ainsi que les non-réponses de HQD.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

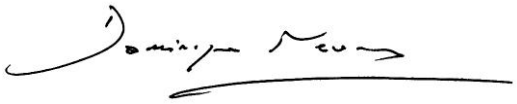

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur du *Regroupement pour la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques (RTIEÉ*), regroupant les organismes suivants : l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)*, *Stratégies Énergétiques (S.É.),* le *Groupe d'Initiatives et de Recherches Appliquées au Milieu (GIRAM)* et *Énergie solaire Québec (ÉSQ)*.

c.c. La demanderesse et les intervenants, par le *Système de dépôt électronique* de la Régie (SDÉ).